

7^{ème} Assemblée Générale des Quartiers Durables Citoyens

Dimanche 24 mars 2019 - Bruxelles Environnement



Ce dimanche 24 mars 2019, chez Bruxelles Environnement, s'est déroulée la 7^{ème} Assemblée Générale des Quartiers Durables Citoyens. Réunissant une trentaine de participants - membres de nouveaux et anciens quartiers, coachs et membres de la coordination - la matinée fut riche en échanges.

L'Assemblée Générale des Quartiers Durables Citoyens se réunit une fois par an. A cette occasion, les quartiers, les coachs et Bruxelles Environnement discutent, débattent et prennent des décisions qui permettent de faire évoluer le mouvement des Quartiers Durables Citoyens et l'attribution des subsides qui passent par le processus du Budget Participatif.

Lors de cette 7^{ème} assemblée, nous souhaitons ouvrir le débat autour de questions et réflexions ayant émergé ces dernières années au niveau des quartiers, et du Conseil. Les débats, discussions et ateliers de cette matinée portaient sur le format et la composition du Conseil, sur la répartition de l'enveloppe des subsides et sur les critères de sélection du Budget Participatif.

[Présentation du Budget Participatif](#)

Débat mouvant : Répartition des ressources

La journée a démarré par un débat mouvant, histoire de mettre en route nos méninges à l'aide de nos corps et de l'espace. Lors de ce débat, des questions relatives à la répartition des ressources du Budget Participatif ont été posées aux participants. Ceux-ci étaient invités à se positionner (physiquement dans la salle) « pour » ou « contre » étaient amenés à argumenter leurs choix, à amender et à travailler ensemble vers une prise de décision collective.



La question de départ était : « Faut-il répartir l'enveloppe de subside annuelle totale (100.000€) sur deux dates d'attribution de subside, afin de permettre à tous les quartiers d'accéder de façon égale au budget ? ». La question a divisé et emmené vers toute une série de pistes de réflexions et d'autres questions dont voici quelques extraits :

« Pourquoi ne pas organiser cela à la demande ? »

« Garder une seule date et faire le reste à la demande »

« La division doit-elle nécessairement être temporelle ? »

« Que faire si on ne dépense pas tout le budget ? »

....

Après une petite heure d'échanges constructifs et intensifs, l'assemblée a finalement réussi à se mettre d'accord, et à tabler sur une décision collective et consentie :

➔ **« Une seule date de remise aura lieu par année. Dans l'enveloppe totale, une réserve de budget sera garantie tant pour les nouveaux que pour les anciens quartiers ».**

Fish bowl : le Conseil en débat

L'idée de ce second espace débat était de discuter collectivement de l'espace du Conseil. Suivant la technique d'animation du Fish bowl, les participants se sont exprimés et écoutés au travers de deux grandes questions.

1. Quelle doit être la plus-value du Conseil du Budget Participatif et comment celui-ci peut-il aider et permettre un réel débat sur les projets ? Comment faire pour que celui-ci soit un levier qui permette l'amélioration et le renforcement des projets ?

Plusieurs éléments sont ressortis de cette première discussion :

- L'expertise des anciens Quartiers Durables Citoyens est primordiale.
 - Nécessité d'avoir une vue d'ensemble sur les projets pour favoriser l'équité.
 - Le Conseil ne doit pas se limiter au rôle de jury. Il doit permettre le débat, les échanges et l'enrichissement mutuel.
 - Tous les quartiers n'ont pas la même facilité de rédaction et certains dossiers peuvent poser question à la lecture. Il est donc utile de faire une première lecture du projet pour ensuite déterminer s'il est nécessaire d'aller rencontrer et questionner le quartier. Attention toutefois à garder une équité entre les quartiers qui ont bénéficié d'une rencontre et les autres.
 - Il faut veiller à assurer une représentativité des quartiers populaires de Bruxelles lors du Conseil du BP
 - Le rôle du coach est primordial dans l'accompagnement du groupe pour la rédaction de sa feuille de route.
2. Au vu de ses objectifs et de son rôle, quelle serait la meilleure composition du Conseil ?



Sur cette question, l'assemblée est arrivée à la conclusion que :

- ➔ Le Conseil devrait se doter d'un groupe rapporteur ainsi que d'experts en fonction des besoins techniques des projets remis.
- ➔ L'AG propose que le groupe de travail mandaté puisse travailler une amélioration du processus d'analyse des feuilles de route par le Conseil. Et d'identifier si la proposition suivante sait être mise en pratique.
- ➔ Le groupe rapporteur, mandaté par le Conseil, serait chargé d'aller rencontrer les quartiers en vue de les questionner suite à la première lecture de leurs feuilles de route par le Conseil. Les experts techniques seront quant à eux choisis et appelés en fonction des besoins des projets.

Atelier : Révision des critères du Budget Participatif



Chaque année, l'Assemblée travaille sur les critères du Budget Participatif. Au fil du temps, nous avons pu constater le besoin de simplifier et de reformuler les critères afin de permettre une plus grande appropriation de ces contenus. Il s'agit en effet de faciliter la remise de feuille de route (demande de subsides) par les quartiers durables citoyens ainsi que la lecture et l'analyse des dossiers par le Conseil du Budget Participatif.

Pour ce faire, la coordination des QDC a effectué un premier travail de simplification des critères sur base des [critères actuels](#) et de 4 concepts clés auxquels répondent les quartiers durables citoyens lors de leur demande de subside : Gouvernance - dynamique de groupe, pérennité, gestion du budget, environnement. [Les nouveaux critères proposés](#), au nombre de 14, ont été soumis aux participants de l'AG avec pour objectif de les retravailler tous ensemble.

Les participants se sont répartis en 3 sous-groupes afin de discuter ensemble des critères. L'objectif de la discussion était de valider, modifier ou supprimer les critères proposés par la coordination des QDC et éventuellement d'en ajouter d'autres.

Les débats en tables furent très constructifs bien que soumis à un timing fort serré. Un retour en plénière des 3 tables a permis de soumettre certains éléments à la décision collective de l'assemblée. Les points suivants ont été décidés :

- ➔ **Le critère environnemental est un critère de recevabilité et ne devrait donc plus être repris au niveau des critères de sélection. Il doit également être clarifié par Bruxelles Environnement (qui doit définir clairement ce qui est entendu sous le terme « environnement »).**
- ➔ **Si le critère environnemental est gardé, il doit porter sur la dimension du quartier.**
- ➔ **Le groupe pilote ainsi que tous les groupes (sous-groupes de travail par exemple) ont une dimension participative (cf. Critère n°2)**
- ➔ **On ne juge pas juste sur un critère financier mais bien par rapport à l'ampleur du projet (cf. Critère n°4)**

- ➔ Le projet s'inscrit dans une réflexion globale et répond aux besoins, enjeux et contextes du quartier. (Cf. Critères n°5 et n°6 à fusionner)
- ➔ Le planning proposé est soutenable et réalisable (check List ?) (Cf. Critère n°7)
- ➔ Ouverture du projet : Critère à retravailler en tenant en compte de l'ouverture. Idées : toucher un public large, une majorité, ouverture proportionnelle au projet, etc. (cf. Critère n°9)
- ➔ Nécessité d'ajouter un critère sur l'autonomisation et la pérennisation des projets, penser au-delà du subsidé.
- ➔ Faire une distinction entre des critères « prioritaires » auxquels les projets doivent répondre et des critères « points d'attention – bonus ».

Si vous souhaitez prendre connaissance du détail des discussions en table, vous pouvez demander le PV détaillé via l'adresse coordination@quartiersdurables.be



Et après ?

Lors de cette assemblée, plusieurs décisions ont été prises. Mais le travail n'est pas terminé !

- ➔ « Une seule date de remise aura lieu par année. Dans l'enveloppe totale, une réserve de budget sera garantie tant pour les nouveaux que pour les anciens quartiers ».
- ➔ « Un groupe de travail « Conseil » est mandaté pour se pencher sur les questions de la composition du Conseil et sur la reformulation des critères qui n'ont pas été validés en plénière. Leur travail sera décisionnel et servira de base pour la prochaine date de remise de demande de subsidy. »
- ➔ « Les décisions prises lors de cette AG et dans le groupe de travail Conseil seront mises en pratiques dès 2019 et seront évaluées lors de l'AG de 2020 ».

Un tout grand merci à tous les participants pour cette matinée riche en échanges !

L'équipe QDC et Bruxelles Environnement